

**DECISION N° 67-2022**

portant validation du devis de la société GIRARD pour l'installation d'une citerne d'eau souple au niveau du hameau de la Pilette

Madame le Maire de la Ville de Bernay,

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Commande Publique ;

Vu la délibération n°12-2020 du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020, portant délégation du conseil municipal au Maire ;

Vu la proposition de la société GIRARD pour la mise en place d'une citerne souple au niveau du hameau de la Pilette ;

Considérant que la proposition de la société GIRARD est conforme aux attentes de la collectivité ;

DECIDE :

- De valider le devis de la société GIRARD pour la mise en place d'une citerne souple au niveau du hameau de la Pilette d'un montant de 15 705.85 € HT